

COMPTE-RENDU DE RÉUNION
Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018

Le Conseil municipal de Courbeville, s'est réuni à la mairie, le 27 septembre 2018, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUSSU, maire, sur convocation du 17 septembre 2018.

Étaient présents : MOUSSU Jean-Luc, PLANCHARD Anthony, TOURTIER Christophe, GALLON Evelyne, AMBROIS Jean-Noël, BANNIER Géraldine, BARRAIS Didier, BRUCHET Anaëlle (arrivée à 20h38), CHENU Stéphane, DANEELS David, DAVENEL Yannis, FEVRIER Corinne, RAIMBAULT Jean-François, THOMAS Flavie

Formant la majorité des membres en exercice (14)

Absent excusé : PERRIER Jean-Yves

AMBROIS Jean-Noël **est nommé secrétaire de séance.**

Ouverture de la séance à 20 heures 30.

Le compte-rendu de la réunion du 26 juillet 2018 est approuvé

1^{ère} partie de réunion : rapports soumis à délibération

Surendettement et effacement de dettes

La Commission de surendettement de la Mayenne a prononcé l'effacement des dettes, à l'endroit de notre collectivité, de Mme LIBERT MEIER Julie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte de cette décision et décide d'effacer sa dette d'un montant de 210.40 €, sur le budget communal (n°40400) en effectuant un mandat au compte 6542 (créances éteintes).

Participation aux frais de scolarité des élèves hors commune - Laval

Arrivée à Anaëlle BRUCHET à 20h38

M. le Maire rappelle qu'il existe des cas de dérogations prévus par la loi pour scolariser son enfant hors commune, comme le fait de ne pas disposer d'école publique.

Comme le prévoit l'article L.212-8 du Code de l'Éducation, une participation financière peut être demandée à la commune de Courbeville.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du montant demandé par la commune de Laval accueillant un élève de maternelle, résidant à Courbeville, au coût de 1 181 €.

Dispositif Argent de poche pour les vacances d'automne 2018

En complément de la délibération 20180302 indiquant les modalités du dispositif « Argent de poche » pour l'année 2018, la programmation pour les vacances d'automne est précisée.

Les chantiers seront proposés du 22 au 26 octobre 2018.

Au vu du nombre de jeunes intéressés, pour que tous puissent y participer, seulement deux jours seront proposés à chacun.

Ils seront accueillis 3 heures par jour, soit le matin, soit l'après-midi, selon le planning proposé par les encadrants.

Les chantiers proposés sont :

- Peinture de la porte de la mairie, du panneau d'affichage et du placard de l'auto-laveuse à la salle de loisirs,
- Taille de haies,
- Entretien du cimetière,
- Paillage de la haie du cimetière,
- Remonter le grillage du pare-ballon au terrain de football,
- Fixer les lames antidérapantes sur la passerelle de la douve.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal valide les dates et les activités des chantiers du dispositif « Argent de Poche ».

Don à la commune

Suite à la dissolution de l'association La Rencontre, les membres ont décidé de verser sous forme de don à la commune leur excédent.

Ils demandent que ce don de 400 € soit utilisé pour l'achat de bancs pour l'église, lorsqu'elle sera rénovée.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte ce don et valide son utilisation.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif - exercice 2017

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel – 2017 – sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Pour rappel, à partir de 2018, la compétence assainissement collectif a été transférée à la communauté de communes du Pays de Craon.

2^{ème} partie de réunion :
Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir au maire

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, Jean-Luc MOUSSU, Maire de Courbeville communique ci-dessous la liste des décisions prises en matière de marchés publics, dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été consenties lors de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2017 :

NEANT

3^{ème} partie de réunion : informations et questions diverses

Distribution de deux plaquettes

M. le Maire sollicite la participation des élus pour la distribution de deux plaquettes de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Association Pêche-Loisirs et entretien de la douve

L'association Pêche Loisirs demande, à la mairie, l'autorisation d'entretenir les abords de la douve, afin qu'ils soient plus accessibles pour la Fête de la Pêche. Elle demande également que la barrière soit ouverte de mai à septembre.

La mairie autorise la taille des branches gênantes sur la surface d'eau, ainsi que les ronces débordantes sur l'eau, par l'association Pêche Loisirs. Conformément à la

réglementation et à la charte Terre Saine dans laquelle la commune s'est inscrite, aucun produit phytosanitaire ne devra être utilisé.

Les abords et accotements restent à la charge de la commune.

Il est prévu que l'entreprise Salmon passe une fois par an, en fin d'année, pour élaguer les abords de la douve.

Sauf conditions climatiques défavorables, la barrière restera ouverte.

Fêtes foraines / cirques

L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques a institué, à compter du 1^{er} juillet 2017, le principe de la sélection préalable de certaines demandes d'autorisation d'occupation et d'utilisation du domaine public.

Ce principe prévoit une procédure simplifiée pour les autorisations de courte durée et en particulier pour les demandes des professionnels du cirque, mais aussi des forains (fêtes foraines, stands de métiers de bouche, grandes roues, manèges isolés).

La commune doit délivrer des autorisations d'occupation du domaine public pour l'accueil de cirques, fêtes foraines, métiers de bouche et manèges isolés.

La délivrance d'autorisation d'occupation du domaine public signifie la mise en place d'une redevance.

Jusqu'aujourd'hui, la commune ne délivre aucune autorisation. Pourtant elle accueille, chaque année, par l'intermédiaire du Comité des Fêtes, dans le cadre des 24 heures de la Bille, des manèges.

Ménage de l'école

Senaz ROUSSEAU, agent communal en charge de la pause méridienne et agent de service de la maternelle de l'école St Joseph, passera plus de temps avec l'enseignante et ne fera plus le ménage de l'école.

M. Bouttard, nouveau directeur de l'école, a demandé à la mairie s'il était possible de mettre à disposition un agent communal pour 3h de ménage hebdomadaire, l'école n'ayant pas le droit de créer un poste pour 3h hebdomadaire. La commune n'ayant pas d'agent ayant des disponibilités en heure et ne souhaitant pas augmenter leur temps de travail, la possibilité a été évoquée d'avoir recours à une société de nettoyage, dont le contrat serait signé par l'OGEC.

Cette prestation augmenterait la charge financière de l'OGEC, à laquelle la commune participe sous forme de subvention. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Correspondant Courrier de la Mayenne

Alfredo Do Nascimento informe la commune de son arrêt définitif de la correspondance du Courrier de la Mayenne, à compter du 1er octobre 2018.

Dans l'attente d'un(e) nouveau(-elle) correspondant(e), il peut continuer à faire suivre nos informations, mais il ne se déplacera plus à compter de ce jour.

Il espère avoir répondu du mieux possible à nos attentes et si tel n'a pas été le cas, il nous prie de recevoir toutes ses excuses.

La commune tient à le remercier pour sa disponibilité à faire le relais des informations municipales pendant ces années.

Les Motards ont du Cœur : dimanche 12 mai 2019

L'association a demandé si la commune de Courbeville souhaitait accueillir, pour un arrêt, les Motards ont du Cœur, le dimanche 12 mai 2019.

M. le Maire et les adjoints ont donné un avis favorable.

Cependant, en raison de l'indisponibilité des parkings de la salle de la Rencontre et de la salle de loisirs ce jour-là, il a été proposé un accueil sur le parking de l'accueil périscolaire, 9 rue du Pavillon.

Carte communale

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet final de la carte communale de Courbeville (=rapport de présentation) est disponible pour consultation, ainsi que le dossier de saisine de l'autorité environnementale (Mrae), l'inventaire complémentaire des zones humides.

Horaires de la mairie

La secrétaire de mairie étant passée à 80 %, la mairie est, depuis le 1^{er} septembre, fermée le mercredi, et ouverte le 1^{er} samedi du mois, de 9h à 12h.

Les horaires d'ouverture de la mairie sont :

Lundi	9h-12h	14h-16h30
Mardi	9h-12h	
Jeudi	9h-12h	
Vendredi	9h-12h	14h-16h30
Samedi	9h-12h Le 1 ^{er} samedi du mois	

Calendrier des festivités 2019

- Vœux de la municipalité : dimanche 6 janvier 2019
- Repas des personnes de plus de 65 ans : dimanche 10 mars 2019 (les élus en charge de la préparation du repas seront les mêmes qu'en 2016).

Cérémonie régionale de labellisation des Villes et Villages Fleuris 2018

La commune est invitée à la cérémonie qui aura lieu cette année le lundi 12 novembre de 14h à 16h30 (café d'accueil à 13h30 offert par la mairie de Mouilleron-le-Captif), à la Longère de Beaupuy, à Mouilleron-le-Captif (85).

Pour rappel, la commune s'est inscrite pour essayer d'obtenir une 2^{ème} fleur.

Adressage de La Poste

Jean-Luc MOUSSU et Evelyne GALLON ont rencontré M. Daguet. Le travail de la Poste va bientôt débuté.

CAUE – Projet de la place du Pré Marie I

Le CAUE a présenté un nouveau projet suite aux demandes des riverains.

Une nouvelle rencontre avec les riverains est fixée le lundi 22 octobre, à 20h30.

City Stade

La subvention de la CAF est refusée pour ce projet.

Agenda			
Date	Heure	Lieu	Objet
Mardi 02 octobre	10h00	Mairie	Réunion des agents/maire
Mercredi 03 octobre	19h00	Mairie	Réunion Argent de poche
Mardi 16 octobre	20h30	Mairie	Réunion Maire et Adjointes
Lundi 22 octobre	20h30	Mairie	Réunion CAUE/habitants du Pré Marie I
Jeudi 25 octobre	20h30	Mairie	Conseil Municipal
Dimanche 06 janvier			Vœux de la municipalité
Dimanche 10 mars			Repas des plus de 65 ans

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 heures 40.

Les présents ont signé.

Affiché le 01/10/2018

Accord du secrétaire de séance donné le 29/09/2018

Notifié aux membres du conseil municipal le 01/10/2018